



## **RÉGIE DE L'AQUEDUC INTERMUNICIPALE DU BAS RICHELIEU**

**Procès-verbal** de la séance ordinaire de la Régie de l'Aqueduc Intermunicipale du Bas Richelieu tenue à son siège social au 737 du Chemin des Patriotes à Saint-Denis-sur-Richelieu, ce mercredi 13 novembre 2019 à 18h00.

**SONT PRESENTS**

Madame Chantal Denis, mairesse, municipalité St-Antoine-sur-Richelieu  
Madame Ginette Thibault, mairesse, municipalité St-Denis-sur-Richelieu  
Monsieur Marc Lavigne, maire, municipalité St-Charles-sur-Richelieu  
Monsieur Michel Robert, maire, municipalité St-Marc-sur-Richelieu  
Monsieur Normand Teasdale, municipalité de St-Mathieu de Beloeil

Madame Danielle Duchesne, adjointe administrative  
Monsieur Luc Brouillette, directeur général et secrétaire-trésorier

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte et présidée à 18h00 par Monsieur Marc Lavigne, président  
Monsieur Luc Brouillette fait fonction de secrétaire de la réunion et aucun public n'est dans l'assistance.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 9 octobre 2019
3. a) Rapport sur la qualité de l'eau / Octobre 2019  
b) Rapport de fuites / Octobre 2019
4. Comptes à payer – Octobre 2019
5. Analyse plomb/cuivre
6. Mandat architecte – mise à niveau usine de filtration
7. Suivi comptes à recevoir
8. Suivi des dossiers
9. Période de questions
10. Levée de la séance

#### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'assemblée ayant été dûment convoquée

2019.11.065 Il est proposé par: Monsieur Normand Teasdale  
appuyé par: Madame Ginette Thibault

Et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 9 OCTOBRE 2019**

2019.11.066 Il est proposé par: Monsieur Michel Robert  
appuyé par: Madame Chantal Denis

Et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2019, soit accepté, tel que présenté, avec dispense de lecture. Le président s'étant assuré que tous les membres en ont pris connaissance.

**3. a) RAPPORT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU / OCTOBRE 2019**

Le conseil d'administration discute du rapport présenté.

**b) RAPPORT DE FUITES / OCTOBRE 2019**

Le conseil d'administration discute du rapport présenté.

**4. COMPTES À PAYER / OCTOBRE 2019**

2019.11.067 Il est proposé par: Madame Ginette Thibault  
appuyé par: Madame Chantal Denis

Et résolu à l'unanimité que les comptes à payer pour le mois d'octobre 2019 représentant la somme de cent vingt-huit mille quatre cent vingt-huit dollars et quatre-vingt-deux cents (128 428.82\$) soient acceptés et payés en totalité, et ce, avec dispense de lecture. Le président de l'assemblée s'étant assuré que tous les membres en ont pris connaissance.

**5. ANALYSE PLOMB/CUIVRE**

Le directeur général informe les membres du conseil de la situation relative aux analyses plomb/cuivre sur le territoire de la Régie.

M. Teasdale souligne la contribution de la Régie auprès de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil dans la préparation des communiqués transmis aux résidents à ce sujet.

**6. MANDAT ARCHITECTE – MISE À NIVEAU USINE DE FILTRATION**

2019.11.068 Il est proposé par: Monsieur Michel Robert  
appuyé par: Madame Chantal Denis

Et résolu à l'unanimité de mandater la firme Favreau Blais Associés Architectes FBAA pour la préparation des plans d'architecture pour l'ajout d'un corridor entre le garage et l'usine de l'AIBR au montant de 12 850\$ plus taxes conformément à l'offre de service datée du 29 octobre 2019.

**7. SUIVI COMPTES À RECEVOIR**

Le conseil d'administration prend connaissance du rapport de suivi des comptes à recevoir en date du 13 novembre 2019.

**8. SUIVI DES DOSSIERS**

Le conseil d'administration prend connaissance du rapport de suivi des dossiers majeurs en date du 6 novembre 2019 présenté par le directeur général.

**9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été posée au conseil d'administration.

**10. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

2019.11.069 Il est proposé par : Madame Ginette Thibault  
appuyé par: Monsieur Michel Robert

Et résolu à l'unanimité que la présente séance soit déclarée close à 19h00